

Les devoirs surveillés en CPGE

Est-ce que tricher est une bonne idée ?

Évidemment tricher est interdit, mais si cela aide à réussir, pourquoi s'en priver ? La triche a toujours existé, chacun en connaît des exemples, et celle-ci s'est généralisée depuis que l'intelligence artificielle générative est capable de résoudre des exercices ou de faire des dissertations. Mais attention au sentiment d'impunité que peuvent donner ces nombreux exemples : un étudiant tricheur peut-être renvoyé s'il est pris sur le fait, et, même s'il n'est pas pris en flagrant délit, il est courant de ne pas admettre en seconde année un étudiant si de lourds soupçons pèsent sur lui !

La bonne question est : est-ce rentable de tricher ? La triche peut permettre une fois d'avoir une bonne note à un devoir surveillé, avec une probabilité assez faible d'être confondu, c'est vrai. Mais à quoi cela vous servirait-il d'avoir une bonne note pendant l'année ? À rien. La seule chose qui compte vraiment pour un étudiant en CPGE c'est de réussir ses concours à la fin, or il est extrêmement difficile de tricher aux oraux, car pour chaque oral vous serez en tête-à-tête avec un examinateur pendant 30 minutes, et là il est impossible de se cacher. La meilleure stratégie pendant vos deux années de préparation consiste à *apprendre*, et pour cela la triche ne vous aidera pas... au contraire ! *Échouer, recommencer, persévérer* sont des étapes fondamentales de l'apprentissage, et si par exemple vous utilisez l'intelligence artificielle générative en devoir (ou trop souvent chez vous) vous vous privez de la possibilité d'apprendre par vous-même et de développer votre intellect !

Si vous voulez absolument tricher, vous finirez probablement par y arriver, mais ce que nous voulons vous faire comprendre c'est que cela ne vous aidera pas sur le long terme. Alors pourquoi en prendre le risque ? Même si vous avez pris l'habitude de tricher ces dernières années, que vous en ayez conscience ou non, vous pouvez vous en détacher et l'entrée dans les études supérieures en est même une bonne occasion.

Prenez du recul par rapport aux notes, qui ne sont que des indicateurs visant à vous permettre de vous situer, et pas une fin en soi. Efforcez-vous d'apprendre sincèrement, et de réfléchir par vous-mêmes, devenez des individus libres et pensants plutôt que des esclaves du prompt ! Chacun d'entre vous aura parfois des mauvaises notes cette année. Ne vous arrêtez pas à cela, et servez-vous de vos échecs pour progresser : *il n'y a qu'une façon d'échouer, c'est d'abandonner avant d'avoir réussi !*

Consignes

Notre devoir en tant qu'enseignant est de vous dissuader de tricher, et pour cela les consignes suivantes seront appliquées en devoir surveillé :

- pas de pause toilettes pendant les 2 premières heures du devoir, donc prenez vos dispositions avant le devoir ;
- vous ne pourrez garder sur votre table pendant un devoir que les outils suivants : stylos, règle (ou assimilé), feuilles vierges (en nombre raisonnable, disons 20 feuilles maximum) dont des feuilles de brouillon, gourde ;
- toutes vos autres affaires doivent être dans votre sac ou cartable, qui sera posé à proximité du bureau du surveillant ;
- si la calculatrice est autorisée (cela peut arriver en physique ou en SI) alors elle doit être en mode examen ;
- le port d'une montre est interdit pendant le devoir, même si la montre n'est pas connectée ;
- le port de lunettes connectées est interdit pendant le devoir ;
- dans le cas où les étudiants de MP2I et de PCSI composent dans la même salle, vous devrez être assis de façon alternée (une rangée de PCSI, puis une rangée de MP2I, puis une rangée de PCSI, ...)

En cas de non respect de ces règles ou de soupçon de triche, les sanctions possibles sont les suivantes : être convoqué pour un oral visant à évaluer vos connaissances en remplacement du devoir, recevoir la note 0, ne pas être admis en deuxième année, être exclu de l'établissement.